

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal de SOING CUBRY CHARENTENAY

Date et heure de la séance : 21 mars 2023 à 20h30

Nom	Prénom	Qualité
PIERRE	Didier	Président de la séance
CHALMIN	Thierry	Maire Délégué présent
GLAUSER	Maryse	Première adjointe présente
GIRARDET	Hervé	Conseiller municipal présent
SEYLLER	Richard	Deuxième adjoint présent
GILLET	Martine	Conseillère municipale présente
BARBEROT	Juliette	Conseillère municipale présente
ROUSSEL	Nadège	Conseillère municipale présente
VOITOT	Jean-Luc	Conseiller municipal présent
MORAND	Lionel	Conseiller municipal absent excusé
CHEVALIER	Sébastien	Conseiller municipal absent excusé
PETIT	Cédric	Conseiller municipal présent
MILLOT	Jean-François	Conseiller municipal absent excusé
FIGARD	Xavier	Maire Délégué présent
ROBERT	Gilles	Conseiller municipal présent Secrétaire de séance

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 12

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

1. Demande de subventions Schéma Directeur Eau Potable
2. Participation annuelle commune de Grandecourt
3. Approbation des comptes de gestion : communal et eau et assainissement
4. Vote des comptes administratifs : communal et eau et assainissement
5. Vote des affectations de résultats : communal et eau et assainissement
6. Travaux ONF
7. Cartes Avantages Jeunes
8. Subventions Banque Alimentaire et Handy'Up

Questions diverses

Les délibérations adoptées

Délibération n°1. Octroi des subventions Schéma Directeur Eau Potable

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (à main levée ou par assis et levés)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune, concernant les aides attribuées par l'Agence de l'eau et l'Etat, peut bénéficier de subventions pour les travaux concernant le schéma directeur en eau potable. Il s'agit d'établir le schéma directeur en eau potable pour les communes de SOING CUBRY CHARENTENAY et GRANDECOURT afin d'envisager les travaux pour une station d'ultrafiltration.

Monsieur le Maire précise que l'avant-projet est estimé à 39096,85 € TTC et qu'il fera l'objet d'une inscription au budget primitif 2023.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau et de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Adopte** l'avant-projet
- **Arrête** les modalités
- **Présente** un plan de financement comme suit :
 - Montant des travaux HT : 39096.85 €
 - Montant subvention DETR : 11729 €
 - Montant subvention AGENCE DE L'EAU : 19550 €
 - Montant des travaux TTC : 46916.22 €
 - Sur fonds libres et emprunts : 7818 € HT
- **Sollicite** la subvention auprès de l'Etat
- **Sollicite** la subvention auprès de l'Agence de l'Eau
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette opération.

Délibération n°2. Participation annuelle Commune de Grandecourt

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)
-

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention entre la commune de GRANDECOURT et la commune de SOING CUBRY CHARENTENAY existe pour la fourniture de l'eau provenant de la Source de la Favillière à Grandecourt. Dans ce cadre la commune de SOING CUBRY CHARENTENAY paie une participation aux frais d'exploitation de la source. Cette participation s'élevait à 2500€ par an les dernières années. Compte-tenu du contexte économique la commune de Grandecourt souhaiterait une revalorisation de cette participation annuelle à hauteur de 3000€.

Après exposé de la situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** la revalorisation de la participation annuelle à hauteur de 3000€ et
- **DIT** que la somme sera inscrite au budget 2023.

Délibération n°3. Approbation des comptes de gestion : communal et eau et assainissement

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)
-

Après s'être présenté les Budgets Primitifs et les Budgets Supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les Comptes de Gestion dressés par les comptables ayant exercé au cours de la gestion, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer ; Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal déclare que les Comptes de Gestion, pour l'exercice 2022 dressés par la perception du 01/01/22 au 31/12/22, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et approuve à l'unanimité ces comptes.

Délibération n°4. Vote des comptes administratifs

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)

Présentation et vote des comptes administratifs 2021 :

- Budget principal
- Budget du service de distribution d'eau potable et d'assainissement public

Le Maire après avoir présenté les comptes 2022, se retire de la salle. Madame GLAUSER Maryse prend la présidence de la séance. Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, décident d'**ACCEPTER** à l'unanimité les comptes administratifs 2022.

Résultat de clôture au 31/12/22:	<u>Budget communal</u> :	+ 413721.31€
	<u>Eau assainissement</u>	
	Fonctionnement :	+ 78399.57€
	Investissement :	- 50076.14€
	Soit	28323.43€

Délibération n°5. Vote des affectations de résultats

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)

Budget communal : R1068 = 307952.01 € et R002 = 413721.31 €

Budget eau et assainissement : R1068 = 50076.14 € et R002 = 28323.43 €

Délibération n°6. Travaux ONF

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis concernant les travaux ONF pour l'année 2023, ce dernier se monte à 30191.85€ HT pour nettoyage de jeune peuplement avec maintenance des cloisonnements pour plusieurs parcelles et dégagement manuel de régénération naturelle avec création de cloisonnements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le devis établi pour les travaux ONF en 2023, et
- **AUTORISE** le Maire à signer ce devis ainsi que toutes pièces afférentes à ces travaux.

Délibération n°7. Cartes Avantages Jeunes

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)

Dans le cadre de leur clause générale de compétences, les communes développent des politiques en faveur de la jeunesse, au sein desquelles l'accès au sport, aux loisirs et à la culture tient une place particulière compte-tenu de leur effet de levier sur l'autonomisation des jeunes, leur santé, leur développement et leur vie quotidienne.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans ce cadre, le réseau Info Jeunes de la Haute-Saône (Région Bourgogne-Franche-Comté) propose aux communes un partenariat permettant d'offrir aux jeunes de 10 à 18 ans la Carte Avantages Jeunes qui offre de nombreuses réductions dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs, des services ou de la vie quotidienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** d'offrir à tous les jeunes de la commune de 10 à 18 ans la carte Avantages Jeunes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier et

- **DECIDE** que 700€ seront prévus au budget 2023 pour ce faire.

Délibération n°8. Subventions Banque alimentaire et Handy'Up

Mode de scrutin :

- Scrutin ordinaire (*à main levée ou par assis et levés*)
-

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de deux demandes de subventions de la part de deux associations : la Banque Alimentaire de Haute-Saône et l'association Handy'Up.

Après avoir entendu l'exposé des missions de ces deux associations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'accorder une subvention de 100€ à la Banque Alimentaire de Haute-Saône ainsi qu'une subvention de 100€ à l'association Handy'Up.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Questions diverses

- Préparation des budgets 2023 : communal et eau et assainissement

PIERRE Didier
Maire



ROBERT Gilles
Secrétaire de séance